

TARIFS 2024 - INTERIM

Facturation à la visite médicale :

106 € H.T. par intérimaire pour 2024

hors pénalité*

Ce montant comprend :

Outre les activités en milieu de travail, les différentes visites réglementaires et les examens complémentaires prescrits par le Médecin du Travail.

 *** Pénalité pour absentéisme** : 64€ HT par intérimaire :

** ne se rendant pas à la convocation fixée au préalable et si la convocation n'a pas été annulée dans les 48 heures avant la visite*

** et/ou rendez-vous confirmé et non attribué nominativement*

Pour toute demande de rendez-vous, ou d'annulation, veuillez contacter votre correspondant(e) SRAS BTP

